

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PASSAGE DE CONVOI EXCEPTIONNEL

Cette demande d'autorisation est valable pour un aller uniquement

ATTENTION

Ce formulaire est à compléter et à renvoyer au Secrétariat du Département Sécurité Trafic par mail <u>au moins 2 jours ouvrés avant la date de passage prévue</u>.

Téléphone : (+33) 04 50 55 57 34 e-Mail : segreteria.dst@tunnelmb.com

Raison sociale de la société	
Adresse de la société	
_	
_	
Ville	Code Postal
Téléphone	Fax
Nom et Prénom de l'interlocuteur	
Téléphone	Fax
E-Mail	
Description du convoi :	
Type de chargement :	
Largeur maximale :	Hauteur maximale :
Longueur maximale :	Poids total en charge :
Nombre d'essieux :	
<u>e gabarit du convoi correspond à la figure :</u>	
b1	1,75 + 2,50 + 1,75 -



Données du véhicule / Convois principal

	N° essieux	Type d'essieu	Masse en charge relle par essieu (t)	Distance de l'essieu précédent (m)
	1			
	2			
	3			
Motrice	4			
-	5			
Camion à	6			
remorque	7			
	8			
	Distance of	entre le dernier essieu d	du camion remorque / motric	e et première remorque
	1			
	2			
	3			
	4			
Remorque	5			
-	6			
Semi-	7			
remorque	8			
	9			
	10			
	11			
	12			
	13			
	14			

Pour les convois de 3.50m de largeur et/ou plus de 94 t, et/ou plus de 25 m de long, vos escortes devront se mettre en contact avec le PC Autoroute de l'ATMB (72 heures avant la date de passage) au (+33) 4 50 07 29 29.

L'accord de passage au Tunnel du Mont Blanc ne sera accordé qu'après acceptation de la prise en charge du convoi sur la plateforme nord par l'ATMB.

Catégorie de pollution de ou des tracteur(s)

Tracteur N°1

Immatriculation du tracteur	
Date de première mise en circulation	
Catégorie Euro	

Tracteur N°2

Immatriculation du tracteur	
Date de première mise en circulation	
Catégorie Euro	



Date de passage

Nous demandons l'autorisation à tr	ransiter sous le Mont-Blanc la nuit entre le
Dans le sens	
France - Italie	Italie - France
	(cocher la mention utile).
Numéro autorisation arrêté franç	;ais
Pièces à fournir obligatoirement	à la demande :
a) la configuration ob) les dimensions charge au sol; c) la masse totale of d) la distance entrovéhicule tracteur/traction le tracteur/tra	nal, transversal et planimétrique représentant : et la charge du véhicule ou de l'ensemble; et, pour les saillies latérales, l'indication de la hauteur libre de la et la répartition sur les essieux; re les essieux consécutifs et la distance entre le dernier essieu du acteur et le premier essieu de la remorque/semi-remorque; schéma graphique doit être présenté pour chaque véhicule/rame de MB (s'il se dirige vers la France) s/RAV (si destiné à l'Italie) n tenant lieu d'acte de notoriété (en cas d'excédent en masse par lation italiennes), signée par le représentant légal ou son délégué du asse et les dimensions de la cargaison et le parcours concerné par t faite aux termes de l'art. 47 du D.P.R. n. 445/2000, avec la référence bénales rappelées par l'article. 76 du D.P.R. précité en cas de
Α	le,
Signature	



DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)				
né(e) le			à	
demeurant au : rue				N
Atteste être le représe	entant légal de la socie	été :		
				N
N° TVA				
Téléphone :		e-	mail :	
	CONFORMEM	ENT A LA LEC	GISTATION EN VIC	GUER
Consciont des constion	ns právuos par la Cav	do nonal aux :	articles 441 à 441	12 io déclaro par la préconto le
		•		12, je déclare par la présente, la (s), sous ma propre responsabilité
(les) copie(s) da(des) ii	vici(s) ac an calation (ad (des) verne	are(3) miniatricale(5), 30d3 ma propre responsabilité
1		1.		
2		2.		
3 4		3. 4.		
5		5.		
6		6.		
		ATTESTE	QUE	
la copie déposée	sur les listes du	Bureau Pro	ovincial Italien I	VI.C.T.C. de la commune de
·				, annexée
				ginaux sont en cours de validité
	de constant Product	9 (15 . 15 . 7	
Ci-joint la photocopie	de ma piece d indenti	ite en cours d	e validite :	
Document :			n°	
Fait pour servir et valo		·		
Fait à		, le		
(Signature du represer				



DICHIARAZIONE SOSTITUTIVA DELL'ATTO DI NOTORIETA

DÉCLARATION TENANT LIEU D'ACTE DE NOTORIÉTÉ

Art.14 comma 7 punto B D.P.R 495/92 -Art. 47 D.P.R. 28.12.2000, n.445, e s.m.i.

Art.14 alinéa 7 point B du DPR 495/92 - DPR n.445 du 28.12.2000 – art. 47 modifications et intégrations successives

II/La sottoscritto/a		
Je soussigné (e)		
nato/a		il
a né(e)		le
Codice Fiscale		
in qualità di rappresentante legale de	ll'impresa	
Agissant en qualité de représentant légal de	e la société	
Codice fiscale/P.IVA – N°		
SIREN/TVA		
con sede in		Via
ayant son siège à		Rue
e-mail		PEC
		PEC Courrier électronique certifié
•		del DPR 28.12.2000, n. 445, e s.m.i., in caso di dichiarazioni mendaci – 145 du 28 décembre 2000 (modifications et intégrations successives), en cas de déclarations
complessiva massima indicata nell'a vettore, con l'applicazione in conco ottemperanza e per gli effetti di cui n. 495, sotto la propria personale re Le représentant légal est conscient qu'en exceptionnel, l'exécution d'un transport i 2005, n. 286 – art. 7 (modifications et int l'art. 10, alinéa 8 et à l'art. 167, alinéa 2	autorizzazione al trasp orso delle sanzioni prev i all'art. 47 del DPR 28. esponsabilità, n e cas de dépassement des ne respectant pas les règli tégrations successives), la 2-11 du Décret Législatif it essives) et à l'art. 14, aline	n. 286, e s.m.i., l'esecuzione di un trasporto in sovraccarico, violando la massa porto eccezionale, può determinare la corresponsabilità del committente con il viste dall'art. 10, c. 18, e dall'art. 167, cc. 2 e 11, del DLgs 30.04.1992, n. 285, in .12.2000, n. 445, e s.m.i, e all'art. 14, c. 7, punto B), lett. b), del DPR 16.12.1992, a valeurs maximales de la masse totale roulante fixées par l'autorisation de transport les de charge pourra entraîner, conformément au Décret Législatif italien du 21 novembre a responsabilité du commettant et du transporteur, et l'application des sanctions visées à talien du 30 avril 1992 n. 285, à l'art. 47 du décret présidentiel italien n. 445 du 28 décembre éa 7, point B, lettre b du décret présidentiel italien n. 495 du 16 décembre 1992. Le
		DICHIARA
		DÉCLARE
		o affidato all'impresa di autotrasporto per conto di terzi rise agissant pour son compte propre ou par une entreprise de transport agissant pour le
con sede in	 Via	
ayant son siège à	Rue	
consiste di		
composé par		
ed ha una massa massima pari a _		tonnellate.
dont la charge maximale est égale à		tonnes
		re le parti che non interessano) varrer les mentions inutiles)
rilascio dell'autorizzazione.	xamen des documents pre	ui sensi del punto 9 della Direttiva n. 4214/RU del 10/09/2014 e non dà diritto al éparatoires conformément au paragraphe 9 de la Directive du 10 septembre 2014 n. ne autorisation.
Lì,Fait à	A	
		Timbro e firma leggibile

del legale rappresentante

Cachet et signature lisible

du représentant légal



Note d'information en application de l'art. 13 du Règlement Européen 2106/679 sur la protection des données (RGPD)

Cher client, nous vous informons, aux termes de l'art. 13 du Règlement Européen (RGPD) n°2016/679, que les données collectées vous concernant seront traitées aux fins relatives à la gestion de demandes et à l'exécution de toutes les obligations légales et contractuelles y afférentes.

D'après le susdit règlement :

- a) GEIE Tunnel du Mont-Blanc est le Titulaire du traitement ;
- b) Si vous êtes une personne physique identifiable (même une entreprise individuelle), vous serez définis en tant que personne « concernée » et vos données seront traitées selon les critères suivants. En tant que personne concernée, vous pourrez faire valoir les droits suivants.
- c) Si vous êtes une personne morale (entreprise, organisme...etc.), vous ne disposez pas d'aucune information se rapportant à une personne identifiée ou identifiable et vous n'entrez donc pas dans le champ d'application de la loi.
- d) D'autres sujets (tels que des administrateurs, représentants, employés, collaborateurs éventuels), dont les données personnelles peuvent être accidentellement communiquées ou transmises, collaborant avec le Titulaire et désignées par ce dernier, seront réputées des personnes « concernées » et leurs données seront traitées aux fins visées aux points suivants. Ils pourront également exercer les droits suivants et ils sont susceptibles de recevoir communication des informations suivantes.

Titulaire du traitement et Responsable de la protection des données. Le Titulaire du Traitement est le GEIE Tunnel du Mont-Blanc, ayant pour siège Plate-Forme Sud du Tunnel du Mont Blanc, 11013 COURMAYEUR AO (Italie), tél. +39 0165 890411 fax +39 0165 890419, courriel électronique geie-tmb@tunnelmb.com. Vous pouvez contacter le responsable du traitement et ou délégué à la protection des données (RPD ou DPO) par courriel électronique, à l'adresse suivante dpo@tunnelmb.com, ou par téléphone au numéro suivant 0165890411.

Finalités du traitement. Gestion du rapport contractuel et accomplissement des obligations législatives (même celles de nature fiscale). Dans le cadre d'une action en justice, qu'il s'agisse d'une procédure judiciaire ou extrajudiciaire, ou dans le cadre du partage de données à des fins administratives avec les deux sociétés liées à l'organisme Titulaire : la *Società Italiana* per Azioni per il Traforo del Monte Bianco (SITMB) et la Société de Gestion du Tunnel du Mont-Blanc (SGTMB).

Base juridique du traitement. Exécution d'un rapport contractuel ou de services précontractuel demandés à la réalisation des obligations législatives et intérêt légitime du Titulaire ou des tiers.

Conservation des données. Les données ne peuvent être conservées que le temps strictement nécessaire à la réalisation des objectifs poursuivis, selon les obligations prévues par la loi et en tout cas à l'expiration du délai de 10 ans. Les données collectées et traitées dans le cadre d'un contentieux doivent quant à elles être supprimées dès le règlement du litige (par exemple la durée d'une action en justice).

Destinataires. Les données personnelles seront accessibles au Titulaire du traitement ainsi qu'à d'autres personnes dûment autorisées par le Titulaire. Lorsque la communication est nécessaire pour exécuter un contrat, les données pourront être divulguées à des Responsables externes, en vertu de l'article 28 du RGPD, à savoir les deux sociétés liées à l'organisme Titulaire : la *Società Italiana per Azioni per il Traforo del Monte Bianco (SITMB)* et la Société de Gestion du Tunnel du Mont-Blanc (SGTMB. Le Titulaire peut communiquer les données aux autorités publiques, y compris les autorités judiciaires. Les données à caractère personnel ne seront pas diffusées.

Nature obligatoire des données fournies et conséquence du refus de répondre. La remise des données aux fins visés aux points précédents est obligatoire et un éventuel refus empêcherait d'exécuter la demande.

Droit de faire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Toute personne concernée a le droit de faire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (Responsable de la protection des donnés ou *Garante per la protezione dei dati personali* www.garanteprivacy.it pour l'Italie et la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) www.cnil.fr/frpour la France).

Vos droits. Vous pouvez exercer à tout moment les droits visés aux articles 15-21 du RGPD 2016/679 à savoir : demander l'accès aux données personnelles, la rectification, l'effacement, droit d'opposition, demander la portabilité des données et la limitation du traitement. Vous pouvez exercer vos droits par voie électronique, en envoyant un mail à l'adresse suivante : dpo@tunnelmb.com.